

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 22 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 08/09/2022

Date de publication : 21/09/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Eric YGER, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Valérie BRUGALAY (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ),

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Laure MICHEL

<< >>

AFFAIRE 2022.057 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA RESIDENCE « LE BAS FRENE »

La Ville de Quévert a pour projet de réhabiliter le lotissement dénommé « Résidence Le Bas Frêne ». Compte tenu de son ancienneté, la voirie du lotissement est aujourd'hui à refaire dans sa totalité. Ces travaux à programmer sont une opportunité pour la commune de repenser complètement le réaménagement de la Résidence, tout en intégrant à la réflexion d'autres problématiques telles que :

- Adapter la voirie aux différents usages ; étudier l'aménagement de liaisons douces
- Repenser l'aménagement des espaces publics (stationnement, espaces verts) en s'inscrivant dans la gestion différenciée
- Répondre aux problématiques de densification urbaine en identifiant des zones potentiellement constructibles
- Désimperméabiliser les sols et étudier les potentialités de gestion intégrée des eaux pluviales
- Rénover l'éclairage public et effacer les réseaux téléphoniques, sous réserve du coût de l'opération

Un marché de maîtrise d'œuvre sous forme de procédure adaptée a été publié le 12 mars 2022, et en l'absence d'offres déposées, republié à deux reprises, pour une date de remise des plis le 17 juin 2022.

2 offres ont finalement été remises.

Après analyse, la commission des marchés, réunie le 5 septembre 2022, propose de retenir l'offre proposée par le bureau d'études A'DAO URBANISME, pour un montant d'honoraires de 5.46 %, applicable sur une estimation prévisionnelle de travaux de 400 000 € HT (soit un montant d'honoraires estimé à 21 840.00 € HT, soit 26 208.00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du lotissement dénommé « Résidence Le Bas Frêne », pour un montant d'honoraires de 5.46%, applicable sur une estimation prévisionnelle de travaux de 400 000 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Publié le 22 septembre 2022